PRF – REVISED PROJECT DOCUMENT **TEMPLATE 3.4**

United Nations Peacebuilding Support Office (PBSO)/ Peacebuilding Fund (PBF)

Titre Projet : Appui aux institutions judiciaires et pénitentiaires des provinces de l'Est de la République Démocratique du Congo		**Organisation(s) UN Récipiendaires:** (1) Organisation Internationale pour les Migrations (OIM) ; (2) Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS) ; (3) Programme des Nations Unies pour le Développement
Project Contact: **Pour l'OIM:** Mr Laurent DEBOECK Telephone:+243 81 032 5533 E-mail:IOMkinshasa@iom.int **Pour l'UNOPS:** Brian Leo TREACY Téléphone: + 243 81 710 7786 E-mail:briant@unops.org **Pour le PNUD :** Michel BALIMA Téléphone : E-mail : michel.balima@undp.org		**Partenaire de mise en œuvre:** • *Ministère de la justice et Droits Humains*
Référence du Projet (MPTF) : PBF/COD/E7		**Localisation Projet:**RDC, Nord Kivu (territoire de Masisi) et Sud Kivu (territoires deFizi et de Kalehe)

Project Description: Le Projet contribuera à la restauration de l'autorité de l'Etat à travers le renforcement des capacités des institutions judiciaires et pénitentiaires, et au renforcement des mécanismes légaux et judiciaires de répression des actes criminels (la chaîne pénale). Ceci s'obtiendra par l'opérationnalisation des Prisons de Masisi, Fizi et Bunyakiri, nouvellement construites dans le cadre de ISSSS / STAREC, et d'une stabilisation des principales prisons à risque de l'Est à travers la mise en œuvre d'activités génératrices de revenus.	**Budget approuvé initialement et requête additionnelle** **OIM :USD 59.033 ->USD 131.795,26** **UNOPS : USD 1.098.475 -> USD 476.456,02** **New Total PBF Project Costs:** **USD 608.251,28** **Date de début du projet et durée:** 01 Mars 2014 jusqu'au 31 décembre 2014 Pour le PNUD, il s'agit d'une extension sans couts
Gender Marker Score[1]:2 *Score 3 for projects that are targeted 100% to women beneficiaries and/or address specific hardships faced by women and girls in post-conflict situations;* *Score 2 for projects with specific component, activities and budget allocated to women;* *Score 1 for projects with women mentioned explicitly in its objectives, but no specific activities are formulated nor is a budget reserved; and* *Score 0 for projects that do not specifically mention women.*	
Impact sectoriel PBF[2]:*pas de changement significatif noté.*	
Activités clés et impact sur le Plan d'action PBF:*pas de changement significatif noté.*	

PAGE DE GARDE DU DOCUMENT DE PROJET

Ce document représente la révision du projet justice déjà existant ; deux parties le composent.
D'abord la partie des activités prévues et mises en œuvre par le PNUD restent inchangées.
Une seconde partie, mise en œuvre par l'OIM et l'UNOPS respectivement, représente la modification du projet initial, et consiste à finaliser les travaux de construction pour trois prisons dans le Nord Kivu (Masisi) et le Sud Kivu (Bunyakiri et Fizi).

[1] The PBSO monitors the inclusion of women and girls in all PBF projects in line with SC Resolutions 1325, 1612, 1888, 1889.
[2] PBF outcome areas
1: Support the implementation of peace agreements and political dialogue (Priority Area 1):
(1.1)SSR, (1.2)RoL; (1.3) DDR; (1.4) Political Dialogue;
2: Promote coexistence and peacful resolution of conflicts (Priority Area 2):
(2.1) National reconciliation; (2.1) Democratic Governance; (2.3) Management of natural resources;
3:Revitalise the economy and generate immediate peace dividends (Priority Area 3);
(3.1) Short-term employment generation; (3.2) Sustainable livelihoods
4) (Re)-establish essential administrative services (Priority Area 4)
(4.1) Public administration; (4.2) Public service delivery (inclduing infrastructure).

Pour les projets financés par le PBF	
Représentant des Autorités Nationales *Nom du Représentant, titre* *Mr.Richard Muyej Mangez Mans* *Ministre de l'Intérieur,Sécurité, Décentralisation et Affaires Coutumières/ co-président du Conseil d'Administration du Fonds en RDC* *Date, Signature et Cachet de l'organisation*	**Représentant des Nations Unies en RDC** ***Nom du Représentant, titre*** *Mr. Moustapha Soumaré* *Représentant Spécial Adjoint du Secrétaire Général en RDC, Coordonnateur Humanitaire et Coordonnateur Résident / Co-président du Conseil d'Administration du Fonds en RDC* *Date, Signature et Cachet de l'organisation*
Agences des Nations Unies récipiendaires **Pour l'OIM:** *Mr. Laurent DEBOECK, Directeur pays* *Date, Signature et Cachet de l'Organisation* 13 VI 2014 **Pour l'UNOPS:** *Mr. Brian Leo TREACY, Directeur pays* *Date, Signature et Cachet de l'Organisation* **Pour le PNUD:** *Mr Michel Balima, Directeur pays a. i.* *Date, Signature et Cachet de l'Organisation*	**Bureau du Fonds pour la Consolidation de la Paix** **Nom du Représentant, titre** *Ms Judy Cheng-Hopkins* *Date, signature et Cachet de l'Organisation* Robbert Bekker Chef des Programmes UNOPS - R.D.Congo 12/06/2014 Programme des Nations Unies pour le Développement PNUD Au service des peuples et des nations Rép. Dém. du Congo

Contenu :

Composante 1: (Le "Pourquoi")
a) Analyse de la situation, analyse des lacunes financières et l'évaluation des besoins critiques en matière de construction de la paix
b) Justification du projet / portefeuille

Composante 2: (Le "Quoi")
a) Focus du projet et les groupes cibles
b) Théorie de l'évolution: lier les activités aux résultats

Composante 3: (Le "Comment")
a) Approche de mise en œuvre
b) Budget
c) Développement durable
d) Gestion des risques
e) Cadre de résultats et le suivi et l'évaluation

Composante 4: (Le "QUI")
a) Agences de Mise en œuvre et leur capacité
b) Modalités de gestion de projet et de coordination
c) Dispositions administratives

Composante 5: Annexes
Annex A: Donor Mapping in Peacebuilding Strategic Outcome Area/s (including UN agencies) and gap analysis
Annex B: Mapping of UN Agency Capacity table
Annex C: Organigram of Project management structures
Annex D: Target table for outcome and output indicators of the results framework

Composantes du Projet:

Composante 1: (Le "Pourquoi")

a) Analyse de la situation, analyse des lacunes financières et l'évaluation des besoins

- Les conducteurs de conflits et consolidation de la paix besoins essentiels:

Depuis le début de la première phase de mise en œuvre de ce projet, le processus de stabilisation de l'Est de la République Démocratique du Congo s'est poursuivi malgré la résurgence du conflit entre le Gouvernement de la RDC et les différents groupes armés dans les territoires du Nord Kivu.

Le mouvement rebelle M23 s'est engagé militairement dans des actions contre l'armée de la RDC, allant jusqu'à prendre la ville de Goma en novembre 2012. Après un accord bilatéral, la ville de Goma a été libérée et les M23 se sont retirés en périphérie de la ville, gardant le contrôle sur une partie des territoires de Nyiragongo et Rutshuru.

Cette résurgence de rébellion a également provoqué de nouvelles actions d'autres groupes rebelles, tel que les Nyatura, APCLS, Mai MaiSheka et autres dans les autres territoires de la province, notamment, Masisi et Walikale, provocant des troubles sérieux à l'autorité de l'Etat.

La MONUSCO a contribué au soutien des FARDC dans sa lutte contre les groupes armés et la protection des populations civiles. Par Résolution 2098, le Conseil de Sécurité des Nations Unies a décidé du déploiement d'une Brigade d'Intervention (FIB) avec mandat exécutif d'éradiquer les groupes armés en RDC.

- Efforts actuels et lacunes

Le Gouvernement provincial du Nord Kivu a continué ses efforts de restauration de l'autorité de l'Etat et a pu déployer à Masisi les magistrats du Tribunal de Paix (activités complémentaires dans ce projet), permettant ainsi une réponse judiciaire aux actes criminels commis dans ce territoire.

La résurgence des activités rebelles a cependant considérablement freiné le processus de stabilisation de la province, l'axe de Stabilisation « Rutshuru – Ishasa » ayant été sous contrôle des M23 pendant environ 20 mois.

La victoire de l'armée régulière et la promesse de signature d'un accord de paix, laisse désormais entrevoir une possible reprise de l'engagement du gouvernement dans le déploiements des fonctionnaires de l'état, que ce soit dans le domaine de l'administration, la sécurité et la justice.

b) Justification du projet / portefeuille

A la suite des conflits armés qui ont secoué cette partie du pays au cours de ces dernières années, les institutions pénitentiaires de l'Est de la RDC connaissent des difficultés matérielles considérables qui handicapent l'accomplissement harmonieux de leurs missions sur le terrain.

Le renforcement des capacités opérationnelles des structures pénitentiaires sur les axes prioritaires du STAREC, et essentiellement dans les zones nouvellement passées sous le contrôle des FARDC et/ou des zones d'importance sécuritaire et géostratégique, contribuerait à apporter des réponses adéquates et durables au processus de restauration de l'autorité de l'Etat.

Ce projet se justifie par l'impérieuse nécessité de renforcer aussitôt que possible l'organisation et le fonctionnement des institutions administrative, judiciaires et pénitentiaires, dans les zones affectées par les conflits armés afin de restaurer l'autorité de l'Etat et de jeter les bases d'une paix durable et d'un développement économique.

En seront les principaux bénéficiaires, les populations de l'Est de la RDC et particulièrement de la zone géographique du Sud Kivu et sur le plan institutionnel, le Gouvernement de la RDC dont le plan de réforme de la justice prévoit le renforcement des capacités de fonctionnement de plusieurs prisons de la RDC.

L'initiative présente vient compléter des activités déjà menées ou en cours par l'OIM, l'UNOPS, le PNUD et les Sections Etat de Droit et Appui à l'administration pénitentiairede la MONUSCO ainsi que par divers partenaires et intervenants. La

situation militaro-politique avait créé un retard (comme par exemple l'arrestation arbitraire de certains membres du personnel des agences de l'ONU) et des pertes matérielles importantes (pillage des dépôts) qui justifient aujourd'hui une demande de financement additionnel.

De surcroit, la Compagnie d'Ingénieurs de la MONUSCO devait lors de la première phase de ce projet, apporter une contribution considérable aux travaux de constructions de la Prison. Néanmoins, vu les dynamiques sécuritaires sur le terrain ainsi que les défis actuels, cette contribution ne s'est jamais concrétisée.

Aussi, d'un point de vue technique la construction des murs autour des prisons a connu des défis (emplacement de la prison de Masisi et la hauteur insuffisante des murs des prisons de Bunyakiri et de Fizi), ainsi que l'adduction en eau. Ensuite, une séparation adéquate entre les blocs des hommes et des femmes n'était pas prise en compte dans le dessin. Finalement, des éléments de durabilité comme des foyers améliorés et des gazons sur des aires non occupées n'étaient pas prévus.

Afin d'éviter le dédoublement des efforts, les activités proposées dans ce projet sont-elles en synergie avec celles d'autres sections de la MONUSCO et d'autres partenaires de la RDC.

- La pertinence du projet à la consolidation de la paix:

Le Projet contribuera à la restauration de l'autorité de l'Etat à travers le renforcement des capacités des institutions judiciaires et pénitentiaires, et au renforcement des mécanismes légaux et judiciaires de répression des actes criminels (la chaîne pénale).

Ceci s'obtiendra parun meilleur fonctionnement de quatre tribunaux de paix (Masisi, Walungu, Shabunda, Fizi) et 4 prisons (Rutshuru, Bunyakiri, Fizi, Masisi) nouvellement construits dans le cadre de ISSSS / STAREC, et d'une stabilisation des principales prisons de l'Est, pour garantir la lutte contre l'impunité, la protection juridique et physique des personnes et des biens, l'exécution correcte de la sanction pénale dans les prisons.

Cevolet vise la finalisation des prisons de Masisi (Nord Kivu) et de Bunyakiri et Fizi (Sud Kivu). La construction de ces structures avait été planifiée en deux phases: une première, déjà financée et déjà exécutée, visait la construction d'urgence des bâtiments en tant que tels ; et la seconde, proposée dans ce projet, prévoyait les travaux de sécurisation et de finalisation de ces constructions suite aux différentes études topographiques approfondies afin d'assurer leur durabilité.

L'approche de ce projet est celle de répondre à des besoins urgents, identifiés par les autorités congolaises en collaboration avec le personnel de la MONUSCO/Etat de droit et Unité Pénitentiaire sur le terrain. Les besoins indiqués dans ce projet sont urgents et il est nécessaire d'agir à des niveaux où l'impact peut être le plus important.

L'initiative présente vient compléter des activités déjà menées ou en cours, notamment par l'OIM pour la finalisationdes activités de construction de la prison de Masisi. L'UNOPS, quant à elle, renforcera les conditions de sécurité et d'hébergement dans les prisons de Fizi et Bunyakiri (Sud Kivu), en assurant la construction d'ouvrages de sécurisation et l'adduction d'eau dans ces deux infrastructures carcérales.

- Les effets catalytiques:

Avec la finalisation et la remise aux autorités judiciaires de la province du Tribunal de paix, et le déploiement des magistrats, la justice est désormais rendue dans le territoire de Masisi, de Bunyakiri et de Fizi.Une bonne administration de la justice entraine *de facto* le prononcé de sentences, dont certaines à de la prison ferme.

Le fait que les prisons de Masisi, de Bunyakiri et de Fizi ne soient pas sécurisées et, bien que remises aux autorités pénitentiaires,ne soient pasfonctionnelles car manquant quelques additionnels travaux, crée un nouveau problème pour le transport des détenus vers la prison de Goma et de Bukavu, déjà fortement surchargées.

La réalisation des travaux additionnels dans ces prisons renforcera considérablement les autorités judiciaires de Masisi et allégera par la même occasion celle des autorités pénitentiaires de Goma et de Bukavu.

COMPOSANTE 2: (le"Quoi")

a) Focus du projet et groupes cibles

- Focus du projet :

Il n'y a pas de changement stratégique dans ce projet, il est question d'achever des activités qui ont été interrompues pour des raisons non prévisibles et de réaliser certains petits travaux additionnels en ligne toujours avec les objectifs du projet.

Le résultat attendu du projet prolongée est l'opérationnalisation et transfert aux autorités des Prisons de Masisi, Fizi et Bunyakiri, nouvellement construites dans le cadre de ISSSS / STAREC.

A la fin du projet, une visite conjointe du Ministère Provincial de la Justice, de la MONUSCO (Unité correctionnelle) et du partenaire d'implémentation sera réalisé afin de vérifier si la construction des prisons a effectivement été finalisée et si les bâtiments respectent les standards internationaux.

- Groupes ciblesclés et bénéficiaires:

Pour cette activité particulière d'achèvement de la prison, les groupes cibles sont d'une part l'administration pénitentiaire opérant sous l'autorité du Ministère de la Justice, et d'autre part, les détenus qui pourront bénéficier de conditions de détention dignes et humaines.

b) Théories du changement: lier les activités et les résultats

- Théories du changement:

Si les principales prisons de l'Est seront réhabilitésavec des meilleurescapacités opérationnelles et des conditions de vie dans les prisons améliorées; un impact positif sera réalisé par rapport à la lutte contre l'impunité, la protection juridique et physique des personnes et des biens et l'exécution correcte de la sanction pénale dans les prisons et la proximité des services judicaires vers les autres villages/entités, ainsi contribuant à la consolidation de la paix à l'Est de la RDC.

COMPOSANTE 3: (le "Comment")

a) Approche pour la mise en œuvre

- Priorisationet séquence du support.

Pour le PNUD :Le PNUD reçoit, à travers cet amendement, une extension sans couts afin de lui permettre de finaliser et clôturer les activités les activités génératrices de revenus dans les prisons de Goma, Bukavu et Uvira[3] en accord avec sa responsabilité dans le projet initial et ce, avec l'appui technique de la section d'appui à l'administration pénitentiaire de la MONUSCO (Unité correctionnelle).

Pour l'OIM : A ce stage du projet, seules les activités de construction du mur de sécurisation de la prison de Masisi et de soutènement de la montagne restent à accomplir.

Le séquençage des activités se fera comme suit :

- Terrassement des coulées de boue
- Construction du mur de soutènement de la montagne
- Construction du mur de sécurisation de la prison
- Contrôle des installations électriques et de plomberie
- Retouche des peintures
- Installation du portail et du sas d'entrée
- Nettoyage et repli chantier
- Evaluation technique des travaux
- Remise des infrastructures aux autorités

Pour l'UNOPS :

a) Concernant la prison de Bunyakiri

- Construction d'un mur de soutènement ;
- Réparation des murs de soutènement existants ;
- Réparation du socle pour réservoir ;
- Construction d'une dalle périphérique ;
- Protection, augmentation ou modification des sorties des tuyaux PVC d'évacuation des eaux ;
- Adduction d'eau gravitaire ;
- Pose des concertinas en double sur la Clôture ;
- Construction d'un (un Hall) Poste de Check à l'Entrée de la prison pour contrôler les personnes et véhicules qui désirent entrer ;
- Construction d'un mur pour isoler le bloc femme et créer une cour pour les détenues ;

[3]Voir la demande d'extension sans couts faite officiellement par le PNUD en décembre 2013.

- Construction d'un Hangar attenant à la cuisine afin d'y installer des foyers améliorés ;
- Foyers améliorés ;
- Planter le gazon sur des airs non occupées ;
- Renforcer les antivols dans les Blocs Hommes et Femmes (mailles de 10) ;
- Fusionner deux cellules individuelles en une seule cellule double dans les blocs des femmes ;
- Diminuer la hauteur des portes des toilettes de manière à permettre la visibilité de la tête et des pieds du (de la) détenue ;
- Changer la position de l'ouverture de la porte d'entrée des cellules des femmes ;
- Augmenter la hauteur du tuyau de respiration des fosses septiques ;
- Encastrer les tuyaux galvanisés pour éviter qu'ils ne servent d'arme aux détenus ;
- Poser des concertinas entre les Blocs Hommes et femmes.
- Réparation des accessoires du convertisseur abimés au niveau de la cabine technique

b) Concernant la prison de Fizi

- Construction d'une dalle périphérique
- Adduction d'eau gravitaire
- Poser des concertinas en double sur la Clôture
- Construction d'un (un Hall) Poste de Check à l'Entrée de la prison pour contrôler les personnes et véhicules qui désirent entrer
- Construction d'un mur pour isoler le bloc femme et créer une cour pour les détenues
- Construction d'un Hangar attenant à la cuisine afin d'y installer des foyers améliorés
- Foyers améliorés
- Planter le gazon sur des airs non occupées
- Renforcer les antivols dans les Blocs Hommes et Femmes (mailles de 10)
- Diminuer la hauteur des portes des toilettes de manière à permettre la visibilité de la tête et des pieds du (de la) détenue
- Changer la position de l'ouverture de la porte d'entrée des cellules des femmes
- Poser des concertinas entre les Blocs Hommes et femmes.

- **<u>Modalités de mise en œuvre du Projet:</u>**

Les fonds seront transférés à l'OIM et à l'UNOPS directement. Dès confirmation du transfert, le gestionnaire de projet à Goma entamerala reprise des travaux.

Le projet sera mis en œuvre dans le cadre du programme gouvernemental de Stabilisation et reconstruction des zones sortant des conflits armés, STAREC en sigle. La structure de coordination du STAREC a été créée par décret présidentiel n°09/051 du 29 Juin 2009. Celui-ci prévoit des structures au niveau national pour une orientation stratégique globale et des structures au niveau provincial pour assurer la coordination opérationnelle. Le Secrétariat technique du STAREC, composé de l'équipe de coordination du gouvernement interprovincial et l'Unité de soutien à la

stabilisation/MONUSCO, sont chargés d'appuyer le fonctionnement efficace de ces organes.

La coordination générale des structures établies dans le cadre du programme STAREC/ISSSS comme indiqué dans le tableau ci-dessous :

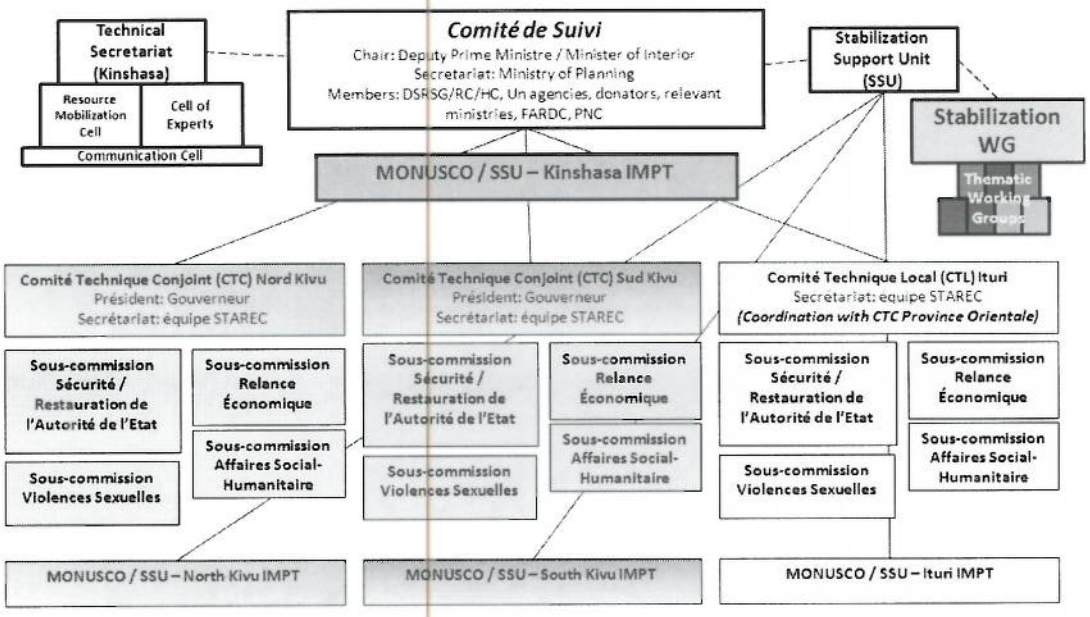

Une approche inter-agences ainsi qu'une complémentarité des activités sont privilégiées tant au niveau de l'élaboration du projet que dans sa mise en œuvre pour exploiter les synergies et les complémentarités entre celles-ci en matière de restauration de l'autorité de l'Etat et éviter surtout les duplications d'activités.

La réalisation des activités du projet se fera en collaboration étroite avec les sections « Etat de droit » et « Unité Pénitentiaire » de la MONUSCO qui apporteront leur expertise technique.

Un Comité technique de suivi sera établi pour superviser et assurer le suivi du présent projet. Ce comité aura comme premier rôle la supervision stratégique de la mise en œuvre du projet, ainsi que celle de l'approbation des plans de travail, le suivi régulier des performances et de la disposition budgétaire, le règlement de tout différend qui pourrait survenir, et la coordination entre les partenaires et les autres acteurs nationaux ou internationaux impliqués dans la mise en œuvre des projets. Le Comité technique sera composé des représentants de chaque entité/organisation impliquée dans la mise en œuvre du projet.

Les partenaires du projet s'engagent à désigner nommément leurs représentants et les modalités de fonctionnement du comité de suivi au plus tard 15 jours après le démarrage du projet.

MONUSCO / Etat de Droit et Unité Pénitentiaire :

Au niveau de la MONUSCO / Etat de droit et Unité Pénitentiaire, la Résolution 1925 du Conseil de Sécurité, comme les Résolutions antérieures sur le RD Congo lui reconnaissent un rôle d'appui aux autorités nationales pour la mise en œuvre d'un Etat de droit, plus précisément un appui pour assurer un meilleur fonctionnement du système judiciaire et pénitentiaire. Les sections apporteront donc en plus de la logistique, un appui technique par le biais de leurs spécialistes en matière judiciaire et pénitentiaire déployés dans la zone de mise en œuvre du projet.

PNUD :

Le PNUD ne jouera plus le rôle d'agent administratif et/ou de coordonnateur de ce projet. Cette responsabilité s'arrête au 31 décembre 2013. La responsabilité du PNUD pour s'assurer, avec le Gouvernement, pour que les prisons soient opérationnelles n'incombe pas au PNUD, la MONUSCO facilitant cette tâche. Néanmoins, cela n'empêche pas le PNUD d'appuyer l'unité d'appui à la Stabilisationà travers une conjugaison de plaidoyers avec les autres parties prenantes auprès du Gouvernement.

UNOPS :

Le projet sera réalisé par l'UNOPS conformément aux instruments suivants :
(a) la Convention sur les privilèges et immunités des Nations Unies de 1946, et
(b) l'Accord entre le pays hôte et UNOPS, conclu le 19 Juliet 2009. »

Concernant les prisons de Bunyakiri et Fizi, la construction d'ouvrages d'adduction d'eau et de sécurisation des infrastructures sera réalisée par l'UNOPS. A ce titre, l'expérience antérieure pertinente de l'UNOPS dans la mise en œuvre des travaux d'infrastructures dans la région sera mise au profit du projet. En outre, le projet pourra bénéficier des relations de partenariat que l'UNOPS a développé avec les autorités étatiques nationales et locales, le secteur privé et les partenaires bilatéraux, ainsi que les ONG actives dans la région. Il faudrait également relevé que l'UNOPS dispose d'une équipe multidisciplinaire et opérationnelle sur le terrain, ce qui pourra favoriser la célérité et l'efficacité dans la mise en œuvre des activités. Enfin, en sa qualité d'agence du système des Nations Unies, l'UNOPS pourra solliciter le soutien de la MONUSCO et de l'UNDSS afin d'assurer la continuité et l'avancement des travaux en cas de circonstances sécuritaires complexes. De même, en sa qualité d'agence du système des Nations Unies, l'UNOPS est exempté de taxes, ce qui pourrait avoir des répercussions positives sur les coûts d'acquisition des biens et des services nécessaires.

Ministère de la Justice et des Droits Humains :

Les institutions pénitentiaires concernées par les activités de ce projet sont des institutions publiques relevant de l'autorité du Gouvernement, plus précisément du Ministère de la Justice et des Droits Humains. Le renforcement de ces institutions rentre dans le cadre de la mise en œuvre du Plan national de réforme de la justice qui est actuellement l'outil principal du Gouvernement dans le domaine de la justice.

b) Budget

- Détails du budget par catégories:

En rapport avec cette extension, le budget supplémentaire alloué se présente de la manièresuivante :

OIM : 131.794 USD

UNOPS : 476 456 USD

PNUD : l'extension est sans couts pour le PNUD, qui devra finaliser les activités non clôturées en 2013, en l'occurrence la mise en oeuvre d'activités génératrices de revenus dans les prisons de Goma, Bukavu et Uvira.

BUDGET du PROJET pour l'OIM (USD)			
CATEGORIES	ALLOCATION PRESENTE	NOUVELLE ALLOCATION	ALLOCATION TOTALE
1. Staff et autre personnel	56,222	23,714.08	79,936
2. Matériaux, fournitures		2,683.80	2,683.80
3. Equipement, Véhicules, et mobilier (y compris dépréciation)		4,763	82,620
4. Services contractuels			
5. Voyages		4,429.83	4,429.83
6. Transferts et sous-contrats			
7. Couts directs et opérationnels		87,582.43	87,582.43
Sous-total des couts du projet	56,222	123,173.14	257,252
8. Couts indirects (*overhead*) 7%	2,811.00	8,622.12	11,433.12
TOTAL	59,033.00	**131,795.26**	268,685.14

BUDGET du PROJET pour l'UNOPS (USD)			
CATEGORIES	ALLOCATION PRESENTE	NOUVELLE ALLOCATION	ALLOCATION TOTALE
1. Staff et autre personnel	281,817.69	44,990.00	326,807.69
2. Matériaux, fournitures			
3. Equipement, Véhicules, et mobilier (y compris dépréciation)	860,183.16	42,582.00	902,765.16
4. Services contractuels	16,209.54		16,209.54

5. Voyages			
6. Transferts et sous-contrats		321,948.00	321,948.00
7. Couts directs et opérationnels	11,460.68	35,766.00	47,226.68
Sous-total des couts du projet	1,169,671.07	445,286.00	1,614,957.07
8. Couts indirects (*overhead*) 7%	80,309.67	31,170.02	111,479.69
TOTAL	1,249,980.74	**476,456.02**	1,726,436.76

c) Durabilité

- Durabilité du projet :

Des dispositions seront prises et mises en œuvre afin d'assurer que toutes les interventions de ce projet se fassent de façon à permettre que les changements positifs induits par le projet sont maintenables et permanents. A cet effet, le projet travaillera étroitement avec les structures judiciaires de l'Etat pour une totale implication de celles-ci dans tout le processus. Des mécanismes déjà existants dans le cadre de ISSSS/STAREC seront utilisés à cette fin. En retour, le Gouvernement de la République démocratique du Congo assurera la pérennisation et l'entretien des infrastructures réalisées dans le cadre de ce projet. Cet engagement sera concrétisé lors de la validation de la nouvelle stratégie de l'ISSSS 2013 -2017.

La MONUSCO au travers de ses activités et de ses sections (Support à la Justice et Unité correctionnelle) assurera un monitoring des activités quotidiennes des services pénitentiaires.

d) Gestion du risque

Risk	**Likelihood (high, medium low)**	**Severity of impact on project (high, medium, low)**	**MitigatingStrategy**
Sécurité	Moyen	Moyen	Protection MONUSCO& PNC
Conditions climatiques	Moyen	Moyen	Rapidité d'exécution et éventuellement soutien de la section engineering de la MONUSCO
Capacités professionnelles défaillantes des entrepreneurs du secteur privé	Moyen	Moyen	Prévoir la formation et le coaching des entrepreneurs locaux évoluant dans le domaine des infrastructures
Contraintes logistiques	Moyen	Moyen	Evaluation correcte du contexte et des contraintes sur les sites d'intervention et une bonne planification logistique permettront d'améliorer l'efficacité des interventions et éviter les retards dans la mise en œuvre des activités

e) Cadre de résultats et Suivi et évaluation:

Cadre de résultats

Theory of change statement of the project: Si les principales prisons de l'Est seront réhabilitésavec des meilleurescapacités opérationnelles et des conditions de vie dans les prisons améliorées; un impact positif sera réalisé par rapport à la lutte contre l'impunité, la protection juridique et physique des personnes et des biens et l'exécution correcte de la sanction pénale dans les prisons et la proximité des services judicaires vers les autres villages/entités, ainsi contribuant à la consolidation de la paix à l'Est de la RDC.								
(1) Outcomes (of the Priority Plan) and conflict drivers to be addressed	**(2) Indicators**	**(3) Baselines and time-bound targets**	**(4) Outputs and activities**	**(5) Indicators**	**(6) Baselines and time-bound targets**	**(7) RUNO & party responsible for mobilizing inputs**	**(8) Inputs/ budget**	**(9) Assumptions and keyrisks**
Contribuer à la restauration de l'autorité de l'Etat par un renforcement des capacités des institutions judiciaires et pénitentiaires afin de garantir la lutte contre l'impunité et créer les conditions de confiance des populations vis-à-vis du système	La prison de Masisi, est ouverte et opérationnelle.	Baseline : Aucune infrastructure Target : Prison de Masisifinalisée, ouverte et opérationnelle à la fin du projet.	*Achever les travaux de sécurisation et de finition de la prison de Masisi,*	a)Nombre de bâtiments effectivement construits; b)Réception des ouvrages; c) Nombre de murs de soutènement effectivement construits; d)Dalot, ponceau, enrochement et terrassement effectivement faits; e) Nombre d'adductions d'eau faites.	Baseline : La prison est construite, il reste des travaux de finalisation (voir target) Targets: a) Exécuté b) après finalisation des travaux. Délai d'exécution : 2 mois c) deux murs	SSU – IOM – NK Gouvernement		Sécurité, pluie et coulées de boue

judiciaire et pénitentiaire pour une paix durable.					de soutènement à finaliser. Durée d'exécution : 2 mois. d) Exécuté. e) Remplacement des équipements dérobés. Délai d'exécution : 2 semaines.			
	Les prisons de Bunyakiri et Fizi sont totalement opérationnelles.	Les deux prisons existent mais nécessitent des travaux confortatifs relatifs à leur approvisionnement en eau et à leur meilleure sécurisation	Adduction d'eau réalisée et sécurisation des prisons renforcée	a) Dale périphérique construit b) Tuyaux PVC d'évacuation des eaux protégées, augmentées et modifiées c) Adduction gravitaire réalisée d) Clôture en fils barbelais réalisée ; e) Poste de Check à l'Entrée de la prison construite, f) mur pour isoler le bloc femme construit et une cour pour les détenues créée ; g) Antivols dans les		SSU – UNOPS – SK Gouvernement		Conditions politico-sécuritaires, climatiques et logistiques favorables

				Blocs Hommes et Femmes renforcés ; h) hauteur des portes des toilettes diminuées de manière à permettre la visibilité de la tête et des pieds du (de la) détenue ; i) tuyaux galvanisés encastrés pour éviter qu'ils ne servent d'arme aux détenus ; j) concertinas entre les Blocs Hommes et femmes posés				

N.B : le cadre de résultats pour le PNUD reste le même que celui contenu dans le document de projet initial.

- Systèmes de Suivi et Evaluation

Concernant les travaux sur la prison de Masisi, l'achèvement des activités sera fait sous la supervision d'un ingénieur en génie civil de l'OIM par des équipes de travailleurs recrutées localement.

UNOPS va utiliser son système interne de contrôle qualité et de suivi et évaluation pour assurer la qualité et rendement des travaux et l'atteinte des objectifs fixés pour les prisons de Bunyakiri et de Fizi. Pour ce faire, la chargée de suivi et évaluation basé à Kinshasa fera de fréquentes missions à Bukavu et sur les différents sites du projet.

En plus de ce que fera séparément chacune de agences impliquées dans la mise en œuvre de ce projet pour s'assurer que l'exécution du projet est en bonne voie, le suivi de l'évolution des travaux se fera par des membres des services de l'Unité d'appui à la Stabilisation, de l'unité Correctionnelle de la MONUSCO et également par la délégation de la coordination du programme STAREC. A cet effet des missions conjointes de suivi et évaluation se feront tous les trimestres à partir de l'approbation du projet et des rapports y relatifsseront produits.Ces missions de suivi et évaluation seront financés à travers la ligne budgétaire dufinancement PBSO « Appui au STAREC/UAS ».

COMPOSANTE 4: (le "QUI")

a) Partenaires de mise en œuvre et leurs capacités:

- Liste de partenaires de mise en œuvre et leurs partenaires institutionnels:

1) Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS).
2) Organisation Internationale pour les Migrations.
3) Programme des Nations Unies pour le Développement.[4]

- Capacités de mise en œuvre des RUNOs:

L'OIM est impliquée depuis 2008 dans les projets de stabilisation et de développement des capacités et de restauration de l'autorité de l'Etat.

Membre à part entière de la sous-commission « Restauration de l'Autorité de l'Etat » des structures de coordination conjointes de l'ISSSS-STAREC, OIM a une expérience de mise en œuvre conjointe avec les autres agences nationales et internationales.

En effet OIM a déjà réalisé dans le cadre du programme ISSSS-STAREC, le bâtiment administratif de Sake, les commissariats et sous-commissariats de Nyamilima, Kinyandoni, Matanda, les maisons des policiers à Sake, Matanda, Kibabi et le Tribunal de Paix de Masisi

Depuis plus de 7ans, l'UNOPS met en œuvre, dans le cadre du plan de stabilisation de l'Est de la RDC, des travaux de réhabilitation et de construction des infrastructures physiques au Nord Kivu et au Sud Kivu. En effet, entre 2008 et 2014, les bailleurs de fonds suivants ont conjointement financé pour un total de 72 millions USD des projets dont ils ont confié la mise en œuvre à l'UNOPS : les Pays-Bas, le Royaume-Uni (Département britannique pour le

[4] En termes extension sans couts

Développement International -DFID), les Etats-Unis (l'Agence des Etats-Unis pour le développement international (USAID) et le Bureau des Etats-Unis pour la population, les réfugiés et les migrations (BPRM), la Suède, la Belgique, le Fonds de Consolidation de la Paix (FCP) et le Canada .

En somme, dans le cadre de STAREC/ISSSS, l'UNOPS a, à ce jour, construit, réhabilité et équipé au nom de ses partenaires, 19 bâtiments de l'administration locale, 3 tribunaux de paix et 4 prisons. Ces réalisations ont permis aux populations d'accéder plus facilement aux services de l'Etat et de bénéficier d'un meilleur accès à la justice.

b) Arrangements et coordination pour la gestion du projet:

- Gestion et coordination pour la gestion du projet :

Overall coordination: SSU will be in charge of overall coordination of the different project components and inputs.

Pour l'OIM : Ce projet sera géré à partir du sous-bureau de Goma et supervisé par le bureau Mission de Kinshasa.Les procédures d'achat appliquées seront celles de l'OIM. Initiées directement par le bureau terrain, elles seront analysées par le bureau mission et selon les cas approuvées par le siège de Manille.

Pour l'UNOPS :Du point de vue opérationnel, le projet bénéficiera non seulement de la présence d'une structure de l'UNOPS existante et active à Bukavu, dans le Sud-Kivu, mais aussi du soutien de la Cellule d'opérations basée à Kinshasa notamment pour le suivi et la coordination avec le Gouvernement central et les divers partenaires impliqués dans la mise en œuvre du projet.

Ainsi donc, de manière pratique :

- La mise en œuvre quotidienne, la planification et la supervision des travaux seront sous la gestion du bureau provincial du Sud-Kivu à Bukavu ; tandis que
- La coordination, l'orientation stratégique, les opérations de Passation des Marchés et la gestion financière du projet seront assurées par le Centre d'opérations basé à Kinshasa.

c)Arrangements administratifs (en anglais dans le texte fourni par PBSO).

The UNDP MPTF Office serves as the Administrative Agent (AA) of the PBF and is responsible for the receipt of donor contributions, the transfer of funds to Recipient UN Organizations, the consolidation of narrative and financial reports and the submission of these to the PBSO and the PBF donors. As the Administrative Agent of the PBF, MPTF Office transfers funds to RUNOS on the basis of the signed Memorandum of Understanding between each RUNO and the MPTF Office.

AA Functions

On behalf of the Participating Organizations, and in accordance with the UNDG-approved "Protocol on the Administrative Agent for Multi Donor Trust Funds and Joint Programmes, and One UN funds" (2008)5, the MPTF Office as the AA of the PBF will:

- *Disburse funds to each of the RUNO in accordance with instructions from the PBSO.The AA will normally make each disbursement within three (3) to five (5) business days after having received instructions from the PBSO along with the relevant Submission form and Project document signed by all participants concerned;*
- *Consolidate narrative reports and financial statements (Annual and Final), based on submissions provided to the AA by RUNOSand provide the PBF consolidated progress reports to the donors and the PBSO;*
- *Proceed with the operational and financial closure of the project in the MPTF Office system once the completion is notified by the RUNO(accompanied by the final narrative report, the final certified financial statement and the balance refund);*
- *Disburse funds to any RUNO for any costs extension that the PBSO may decide in accordance with the PBF rules & regulations.*

Accountability, transparency and reporting of the Recipient United NationsOrganizations

Recipient United Nations Organizations will assume full programmatic and financial accountability for the funds disbursed to them by the Administrative Agent. Such funds will be administered by each RUNO in accordance with its own regulations, rules, directives and procedures.

Each RUNO shall establish a separate ledger account for the receipt and administration of the funds disbursed to it by the Administrative Agent from the PBF account. This separate ledger account shall be administered by each RUNO in accordance with its own regulations, rules, directives and procedures, including those relating to interest.The separate ledger account shall be subject exclusively to the internal and external auditing procedures laid down in the financial regulations, rules, directives and procedures applicable to the RUNO.

Each RUNO willprovide the Administrative Agent and the PBSO (for narrative reports only) with:

- *Bi-annual progress reports to be provide no later than July 31st;*
- *Annual narrative progress reports, to be provided no later than three months (31 March) after the end of the calendar year;*
- *Annual financial statements as of 31 December with respect to the funds disbursed to it from the PBF, to be provided no later than four months (30 April) after the end of the calendar year;*

[5] Available at: http://www.undg.org/docs/9885/Protocol-on-the-role-of-the-AA,-10.30.2008.doc

- *Final narrative reports, after the completion of the activities in the approved programmatic document, to be provided no later than four months (30 April) of the year following the completion of the activities. The final report will give a summary ofresults and achievements compared to the goals and objectives of the PBF; and*
- *Certified final financial statements after the completion of the activities in the approved programmatic document, to be provided no later than six months (30 June) of the year following the completion of the activities.*
- *Unspent Balance at the closure of the project would have to been refunded and a notification sent to the MPTF Office, no later than six months (30 June) of the year following the completion of the activities.*

Ownership of Equipment, Supplies and Other Property

Ownership of equipment, supplies and other property financed from the PBF shall vest in the RUNO undertaking the activities. Matters relating to the transfer of ownership by the RUNO shall be determined in accordance with its own applicable policies and procedures.

UNOPS shall be entitled to all intellectual property and other proprietary rights including, but not limited to, patents, copyrights, and trademarks, with regard to products, processes, inventions, ideas, know-how, or documents or other materials developed under this agreement and which bear a direct relation to or are produced or prepared or collected in consequence of, or during the course of, the implementation of this agreement.

Public Disclosure

The PBSO and Administrative Agent will ensure that operations of the PBF are publicly disclosed on the PBF website (http://unpbf.org) and the Administrative Agent's website (http://mptf.undp.org).